

FICHE N°8 : LE (OU LES) GROUPE(S) DE TRAVAIL

Tout au long du projet, un travail de fond va être nécessaire sur les divers sujets évoqués dans les chapitres suivants.

Pour mener à bien ces différents thèmes, la commune a tout intérêt à mettre en place un ou des groupes de travail.

1 - Pour les collectivités avec peu de moyens humains

Un seul groupe de travail suffit. Il est constitué du chef de projet et de quelques personnes dont certaines peuvent également faire partie du comité de pilotage. Ce groupe est la cheville ouvrière du projet. Il est donc chargé de réfléchir sur les différents aspects présentés dans ce document et de bâtir le dispositif opérationnel.



Conseil pratique

Lorsque c'est possible, il est préférable qu'au moins une personne du comité de pilotage ne fasse pas partie de ce groupe. Cette non participation à l'élaboration concrète permet de garder un regard "extérieur" essentiel pour analyser les résultats.

2 - Pour les autres collectivités

Avec des services plus étoffés, il est intéressant de fonctionner avec plusieurs groupes de travail thématiques. L'objectif ici est de regrouper les compétences des services de la commune qui permettent de répondre à des thématiques précises. Concrètement, **ces groupes sont, généralement, représentatifs des fonctions qui composent l'organigramme opérationnel** (logistique, communication, hébergement...) **ou des sujets techniques à traiter** (diagnostic des aléas, recensement des enjeux...).



Conseil pratique

Ce fonctionnement en groupes présente plusieurs avantages :

- *il permet une participation large des personnels de tous les niveaux hiérarchiques,*
- *il apporte des réponses pragmatiques aux besoins du PCS (comment isoler un réseau d'eau pluviale en cas de pollution d'un secteur, où trouver les clés d'un gymnase...),*
- *il suscite échanges et interrogations dans les services entre les agents ayant participé et d'autres, et permet un effet "boule de neige" en terme d'information des agents.*

3 - Comment coordonner les réflexions des groupes ?

Faire travailler plusieurs groupes sur un seul et même sujet nécessite une coordination très forte. **Le chef de projet joue un rôle essentiel dans la préparation et la conduite des réunions, la synthèse, l'analyse et la mise en cohérence de l'ensemble des données produites.**



Conseil pratique

Il est souhaitable que le chef de projet identifie quelques personnes "ressources" (2 ou 3) selon les thématiques. Ces personnes sont les "référents" pour ce thème et participent à toutes les réunions sur le sujet. Les autres participants sont conviés au coup par coup en fonction des besoins.

Cette implication plus forte de quelques personnes permet au chef de projet d'avoir des interlocuteurs désignés pour chaque thème et des relais dans les services pour aller chercher l'information.

Pour ne pas démobiliser le personnel, le chef de projet doit tenter de limiter le nombre de réunions. Il doit également faire preuve de beaucoup de pédagogie puisque les participants ont souvent des recherches à faire ou des éléments à compléter entre les réunions. Ce travail est généralement considéré comme "supplémentaire".

4 - Qui peut participer à ces groupes de travail thématiques ?

Les personnes sollicitées doivent disposer d'une très bonne connaissance du fonctionnement de la commune et du sujet à traiter. On distingue, en général, des compétences propres aux personnes et/ou aux services.

Par ailleurs, divers sujets techniques nécessitent une expertise, des conseils ou une simple validation. Il peut donc être utile que des partenaires de la commune, institutionnels ou autres, participent à certaines de ces réunions. A titre d'exemple, peuvent être conviés :

- un ou des représentants de l'Etat (DDE, DDASS...),
- un représentant du SDIS,
- un représentant de la préfecture, en particulier du service de protection civile,
- un représentant de la société civile (association d'habitants...),
- des experts (sur les risques, la communication...),
- un représentant de partenaires privés (entreprises...),
- la communauté scolaire,
- ...

Exemple

Dans le cadre du groupe thématique "ravitaillement", le chef de projet sollicite le personnel du service de restauration scolaire ou municipal qui va renseigner :

- ◆ les capacités de la commune en nombre de repas / jour,
- ◆ l'autonomie de la commune,
- ◆ les délais nécessaires pour délivrer des repas en fonction des périodes de l'année ou de la journée,
- ◆ ...

Parmi les partenaires extérieurs, un représentant d'une entreprise privée peut participer à l'une de ces réunions pour compléter les informations sur les moyens qu'il peut apporter, son délai de mise à disposition...

Compte tenu de ses connaissances du tissu économique, le service achat de la collectivité peut être sollicité pour le recensement des entreprises privées.